

Partenariat : l'Unep et les entreprises d'insertion s'allient pour une création durable d'emplois

Paris, le 29 septembre 2022 – Laurent Bizot, président de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) et Luc de Gardelle, président de la fédération des entreprises d'insertion, ont signé ce 29 septembre une convention de partenariat. L'objectif de cette alliance est de créer de nouvelles synergies pour, d'un côté, répondre à la demande croissante en main-d'œuvre qualifiée de la branche du paysage et de l'autre, faciliter l'accès à la formation, développer la professionnalisation et faciliter le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées.

Renforcer les synergies et créer des passerelles



Compte tenu des enjeux communs concernant les métiers du paysage et de la biodiversité, notamment la demande croissante en main-d'œuvre qualifiée et l'évolution technique des métiers, l'Unep et la fédération des entreprises d'insertion ont tenu à sceller un partenariat pour renforcer leur collaboration.

Pour rapprocher les enjeux de recrutement d'un côté et d'insertion de l'autre, cette convention définit quatre objectifs principaux :

- Promouvoir et améliorer la visibilité des entreprises d'insertion et des métiers du paysage ;
- Développer les synergies et coopérations locales entre entreprises du paysage et entreprises d'insertion de la branche ;
- Favoriser l'intégration professionnelle des personnes réfugiées ;
- Faciliter l'accès aux métiers du paysage par le développement de parcours de formation adaptés et innovants.

Plus de 200 entreprises d'insertion sont aujourd'hui engagées dans le secteur du paysage, notamment sur des activités d'entretien et de création d'espaces verts ou de génie écologique. Elles accueillent chaque année plus de 6 000 personnes pour une durée moyenne de 12 mois, pour assurer leur montée en compétence sur des métiers aujourd'hui en tension. **Les deux organisations ont pour ambition de faire croître ces chiffres dans les années à venir** pour accroître le vivier des collaborateurs des entreprises du paysage.

Laurent Bizot, président de l'Unep, se félicite de cet accord : « Je suis heureux de la mise en place de ce partenariat avec la fédération des entreprises d'insertion avec laquelle nous partageons de nombreuses valeurs. Notre secteur est aujourd'hui en tension et nous savons que nous ne sommes pas les seuls à rencontrer ces difficultés : 11 600 postes sont à pourvoir cette année, 7 entreprises sur 10 (69 %) ont l'intention d'embaucher dans les 6 mois à venir* et nous créons des emplois depuis 7 semestres sans discontinuer. L'attractivité des métiers du paysage doit rester une priorité, comme elle l'est depuis plusieurs années, tout en accompagnant la montée en compétence de nos professionnels. Développer des pratiques inclusives envers les personnes éloignées de l'emploi est un engagement RSE fort, et les arguments sont nombreux : ces pratiques sont éthiques et répondent aussi à des enjeux de recrutement évidents mais également commerciaux pour se différencier de la concurrence. »

Luc de Gardelle, président de la fédération des entreprises d'insertion, se réjouit également de cette signature : « Les espaces verts et le paysage font partie des secteurs historiques de l'insertion. Depuis près de trente-cinquante ans, les entreprises d'insertion accompagnent et forment des salariés vers ces métiers. La fédération est fière de voir ce travail reconnu par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage pour y donner une nouvelle ampleur. L'engagement de nos entreprises en territoires permettra d'améliorer le retour à l'emploi des personnes vers un secteur attractif et dynamique, tout en répondant à la forte tension de main d'œuvre qualifiée que connaissent les entreprises du paysage depuis quelques années. »

* Source : [baromètre Val'hor – Unep – AGRICA S1 2022](#)



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la seule organisation professionnelle représentative des 30 050 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; en 2014, l'Unep obtient le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE). L'Unep a été reconnue partenaire « Engagé pour la nature » par l'Office Français de la Biodiversité en 2021.



A propos de la fédération des entreprises d'insertion

www.lesentreprisesdinsertion.org

Depuis plus de 30 ans, la fédération des entreprises d'insertion rassemble des entrepreneurs engagés qui mettent l'inclusion des plus vulnérables au cœur de leur stratégie d'entreprise. Présente dans chaque territoire, au plus près des besoins des personnes et des entreprises, elle accélère leur développement et promeut leurs projets inclusifs qui conjuguent innovation, performance économique et impact social. Une raison d'être qui s'incarne dans le label Responsabilité Sociétale des Entreprises inclusives (RSEi) qu'elle a développé, pour toujours plus d'excellence au service des plus fragiles. Une fédération mobilisée, catalyseur de valeurs et d'énergies, pour bâtir une société durable et inclusive.

